

Journée de sensibilisation à la mise en place de la **Redevance d'Enlèvement des Déchets Ménagers Incitative (REOMi)** et au nouveau mode de collecte

2020

# Programme de la Journée

## ● **MATIN**

Présentation **CONTEXTE**

Présentation volet **COLLECTE**

Présentation volet **REDEVANCE INCITATIVE**

- enquêtes usagers
- orientations financières

**Repas au restaurant**

## ● **APRES-MIDI**

**Visite** de l'ISD-ND de St Laurent des Hommes

Présentation volet **COMMUNICATION**

**Echanges** et synthèse de la journée

# 1 journée pour vous aider :

## A COMPRENDRE COMMENT FONCTIONNE LE TRAITEMENT DES DÉCHETS AUJOURD'HUI

- Pour mieux comprendre ce qui changera demain

## A VOUS RASSURER

- Pour pouvoir rassurer l'utilisateur

## A ADOPTER LES BONS GESTES

- Pour réduire les déchets

## A COMMUNIQUER DE FAÇON POSITIVE !





CONTEXTE

**Quelques données  
pour mieux se repérer...**

En 2019 les 398 000 habitants de Dordogne,  
ont produit **248 000 tonnes** de déchets

**= 618 kilos**

par an et par personne

● **107 kilos /an/pers**  
d'emballages et  
de verre



● **285 kilos /an/pers**  
déposés dans  
les DÉCHÈTERIES



● **226 kilos /an/pers**  
de déchets  
résiduels



**D'ici à 2025, La loi  
nous encourage :**

**À RÉDUIRE DE 50%** la quantité de nos déchets enfouis

**À AUGMENTER DE 30%** la quantité de nos déchets recyclés

**À RÉDUIRE DE 10%** l'ensemble de nos déchets

**À DÉTOURNER LES BIODÉCHETS** qui représentent 1/3  
de nos sacs noirs

# Aujourd'hui le traitement des déchets est financé par la TEOM

- **INDEXÉE À LA TAXE FONCIÈRE**  
proportionnelle à la **VALEUR LOCATIVE** du bien
- **NON PROPORTIONNELLE À LA PRODUCTION DE DÉCHETS**  
les efforts de tri ne sont **PAS PRIS EN COMPTE**

AVIS D'IMPOSITION  
TAXES FONCIÈRES  
2009

DÉPARTEMENT  
COMMUNE  
LIEU DE L'IMPOSITION

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taux spécial de l'équipement	Ordures ménagères 1	Total des cotisations
Taux 2009	%	---	---	---	---	---	15,75 %	
Taux 2010	%	---	---	---	---	---	15,50 %	
Adresse								
Base Locative	1642	---	---	---	---	---		
Cotisation							254,51	

**BASE LOCATIVE** X **TAUX IMPOSITION** = Base d'enlèvement des ordures ménagères

Base locative : calculée en fonction de la superficie, des éléments de confort et de la situation de la maison

# Demain, une Redevance Incitative pour responsabiliser les producteurs :

## ● TOUS LES PARTICULIERS



## ● TOUS LES PROFESSIONNELS



# Une Redevance Incitative pour maîtriser la fiscalité :

● **CONTENIR LES COÛTS**



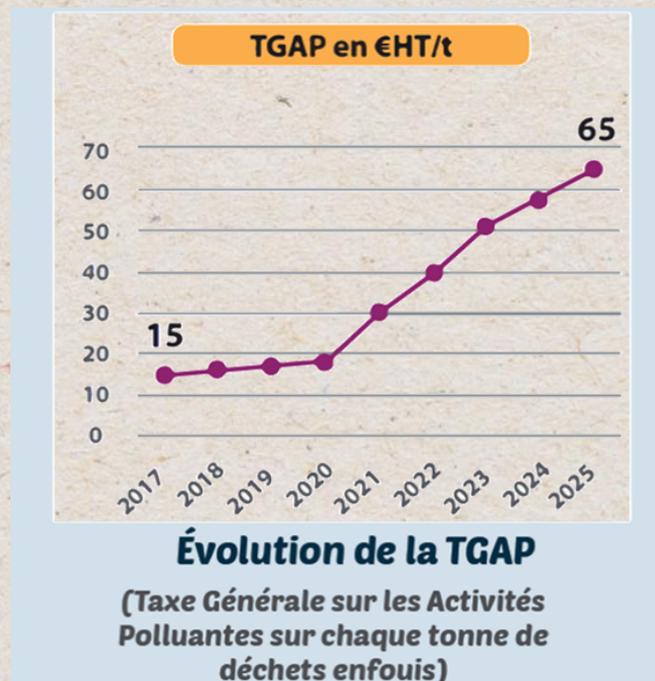
DE COLLECTE

DE DÉCHÈTERIE

DE TRANSPORT

DE TRAITEMENT

● **COMPENSER L'AUGMENTATION DE LA TGAP**



# Une Redevance Incitative pour baisser les quantités de déchets **IMPERATIVEMENT** !





CALENDRIER



**Une mise en place  
progressive**

# La Dordogne se lance progressivement :

Année 1

MISE EN PLACE  
TECHNIQUE ET  
ENQUÊTES

Année 2

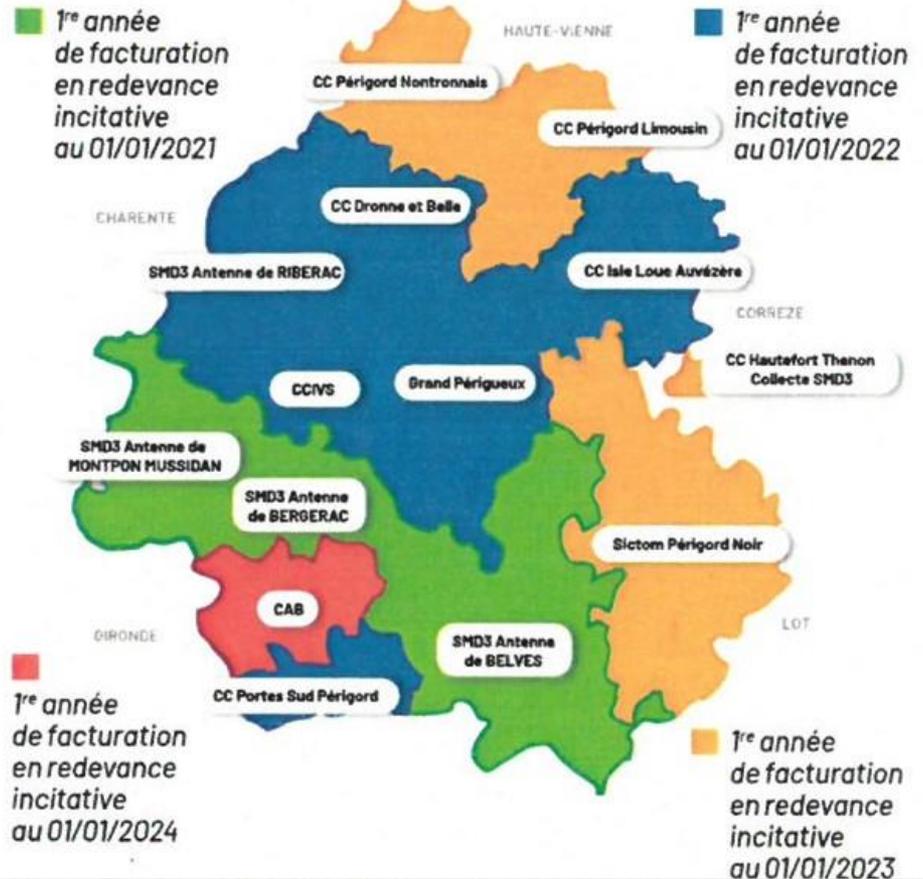
ANNEE BLANCHE

Année 3

ANNEE  
FACTURATION

## À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

Elle se fait progressivement sur tout le département de la Dordogne en 3 ans pour chaque zone géographique.





Volet  
COLLECTE



# Equipement Technique

# Collecte en PAV

## Grands principes



Bornes aériennes



Bornes enterrées



Bornes semi-enterrées

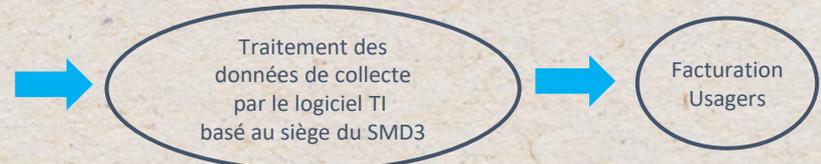
Seules les bornes déchets résiduels sont équipées d'un contrôle d'accès



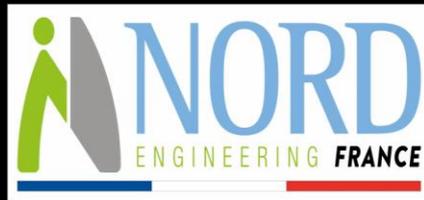
Badge = ouverture = dépôt de 60 litres

Accès à n'importe quel PAV du département

Collecte avec camion équipé d'une grue



# Exemple



# Les avantages du PAV

Coût abonnement plus faible pour les usagers (-80€/an)

Accès aux PAV 24h/24 et 7j/7 (pas de jour de collecte)

Badge accès uniquement pour déchets résiduels

Même badge donnera accès aux déchèteries

Installés sur les chemins de vie, en accord avec les communes

Apports des déchets résiduels, des déchets recyclables et du verre

Pas ou très peu de Génie Civil pour les bornes aériennes (financement SMD3)

Coût de collecte réduit : environ 1min30 pour collecter 120 habitants

Sonde de remplissage = organisation pour éviter débordement

Système modulable : ajout / suppression / déplacement

Nettoyage possible (brosse extérieur du bac + haute pression dans le bac)

Gestion de la propreté au pied des PAV assurée par le SMD3

Diminution du trafic routier lié à la collecte des déchets

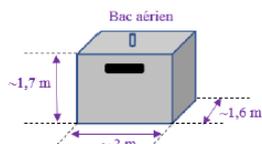


# Guide d'implantation Points d'Apport Volontaire Aériens

## PAV aériens

### Dimensions d'un bac aérien

~4m3 = 120 administrés

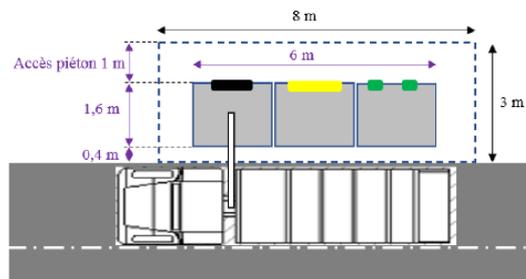


### Emprise au sol d'un PAV aérien

Un PAV aérien sera composé de 2 à 3 bacs aériens (Déchets résiduels, Déchets recyclables, Verre)

Le nombre de bornes à verre par commune restera inchangé ; elles doivent être positionnées avec les bacs DR et DPS.

Emprise au sol : 8 x 3m (6m x 3m si 2 bacs)



DR : Déchets Résiduels  
DPS : Déchets Propres et Secs



### Caractéristiques du sol

Accessible (sans marche arrière) et supportant le trafic de poids lourds

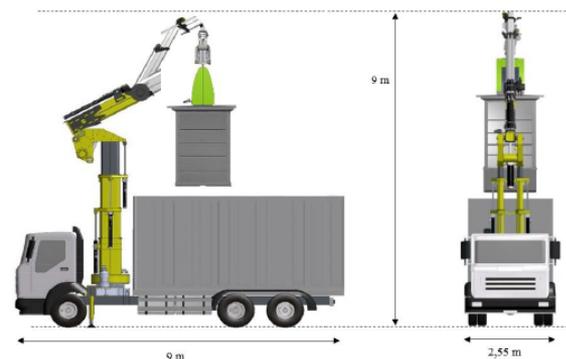
Accès du véhicule de collecte à 40cm maximum des contenants

Sol plat, chaussée goudronnée, gravillonnée ou plateforme empierrée / compactée

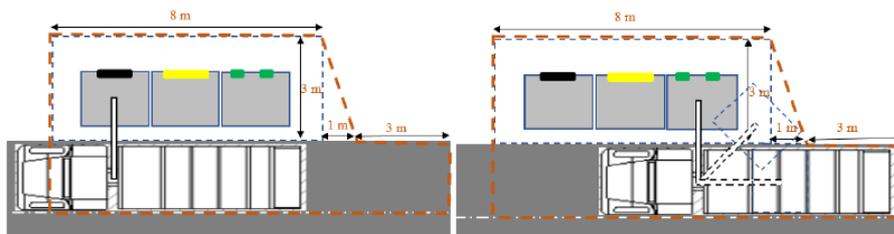
Pente maximale 5% sans discontinuité entre bacs et stationnement camion de collecte

### Aire de manœuvre pour collecte d'un PAV aérien

Pas d'obstacle aérien dans les 9 mètres dans l'emprise de l'aire de manœuvre



Aire de manœuvre nécessaire (cas de 3 bacs)



# PAV aérien



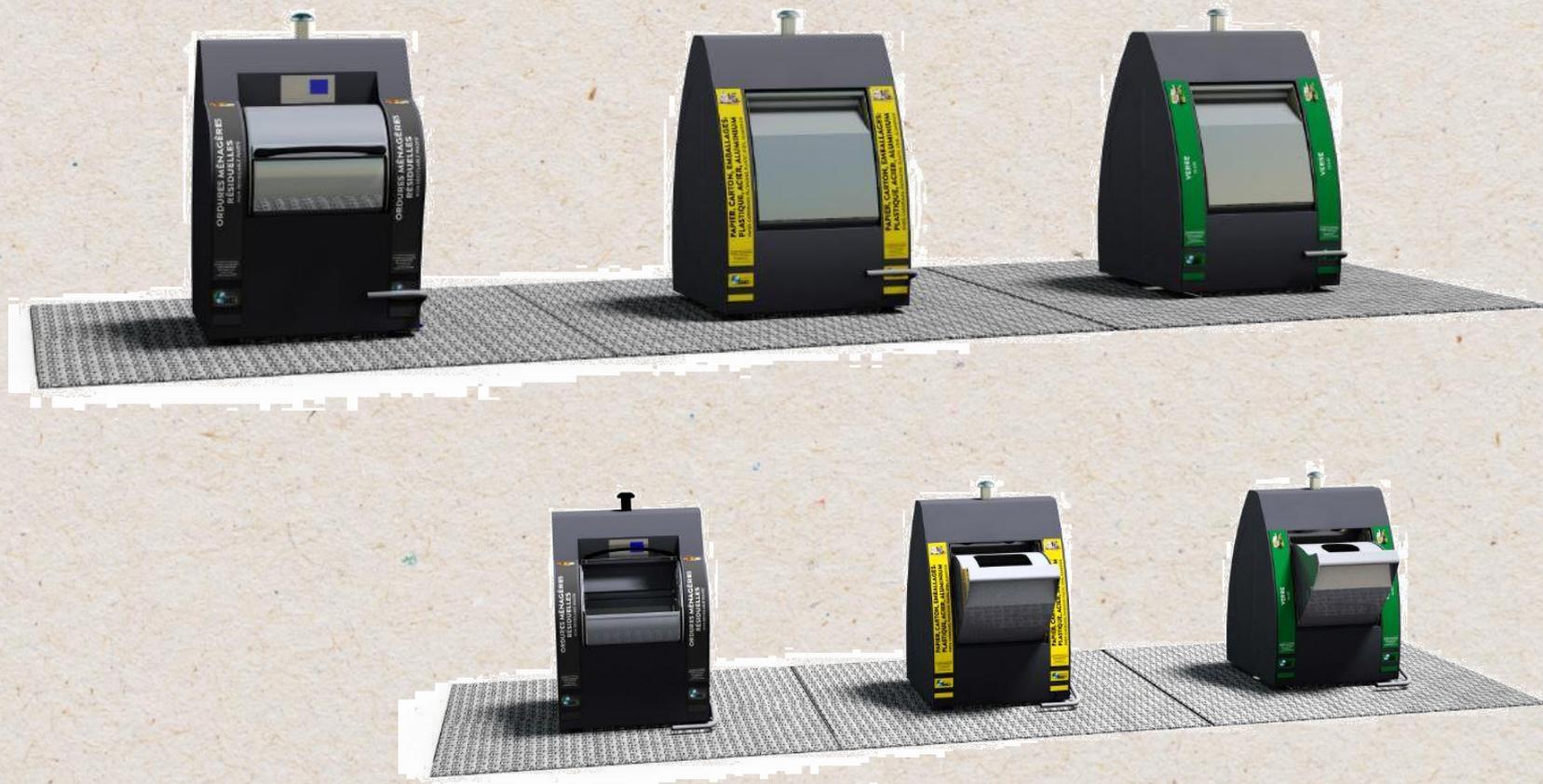




# PAV semi-enterré



# PAV enterré





Volet  
REDEVANCE  
INCITATIVE



# Enquêtes Usagers

# Une enquête auprès des usagers du service...

En raison de la crise sanitaire, il ne peut y avoir d'enquête en porte à porte en 2020.

Un envoi dans chaque boîte aux lettres :

Lettre  
d'information

Formulaire et  
Enveloppe T

Guide RI

# Une Lettre pour INFORMER...



Coulounieix-Chamiers, le DATE

## Service Relation Usagers

Tél : 09 71 00 84 24 Email : [service.usagers@smd3.fr](mailto:service.usagers@smd3.fr)

Internet : [www.smd3.fr](http://www.smd3.fr)

Du lundi au vendredi : 8h30-12h30/13h30-16h30

### Urgent et Important

## Avis de modification de la fiscalité et du mode de collecte des déchets sur votre commune / Création de votre Compte Usager

Madame, Monsieur,

Le SMD3, votre collectivité territoriale chargée de la collecte et du traitement des déchets sur le département vous informe que la collecte et la tarification liée au traitement de vos déchets évoluent.

Vous recevrez dès 2022 une facture de redevance pour la collecte et le traitement de vos déchets, en lien avec votre production de déchets (à l'instar de votre facture d'eau ou d'électricité).

Cette redevance dite incitative n'est pas un nouvel impôt. Elle vient remplacer la TEOM, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères que vous payez actuellement soit avec votre impôt foncier si vous êtes propriétaire, soit dans vos charges locatives si vous êtes locataire. L'objectif est à la fois environnemental (réduire les déchets non valorisables) et financier (maîtriser la facture « déchets »).

Vous trouverez toutes les informations relatives à cette redevance dans la brochure jointe à ce courrier, ainsi que sur notre site [www.smd3.fr](http://www.smd3.fr). Nous vous invitons à lire cette brochure attentivement.

Cette mise en place implique que vous possédiez un Compte Usager, compte sans lequel la collecte et le traitement de vos déchets ne pourront plus être assurés.

En raison de la crise sanitaire que nous traversons, nous avons jugé opportun de ne pas aller à la rencontre des usagers à leur domicile afin de collecter les informations nécessaires à la constitution de ce compte.

C'est pourquoi il est important que vous nous retourniez dans les délais les plus brefs le formulaire joint qui nous permettra de vous enregistrer et créer votre dossier.

- Vous pouvez retourner ce formulaire à l'aide l'enveloppe T jointe, ou si vous préférez, par courriel à : [service.usagers@smd3.fr](mailto:service.usagers@smd3.fr)
- Vous pouvez également compléter le formulaire en ligne sur notre site [www.smd3.fr](http://www.smd3.fr) rubrique « mon compte ».



- Vous pouvez encore vous enregistrer en nous appelant au 09 71 00 84 24 si vous n'avez pas internet.
- Vous pouvez enfin vous rendre sur une de nos permanences de proximité :

Dans la mesure où la situation sanitaire liée au Covid19 rend délicate la visite de nos agents en porte à porte, nous avons décidé de suspendre cette démarche jusqu'à nouvel ordre. Vous aurez néanmoins la possibilité, si vous le souhaitez, de rencontrer un de nos agents sur une des permanences qui se tiendront près de chez vous dès la mi-septembre. Notre agent pourra vous renseigner et vous enregistrer sur place. Il conviendra bien entendu de respecter les mesures d'hygiène et les règles de distanciation.

Vous pouvez consulter les lieux et horaires des permanences sur notre site internet [www.smd3.fr](http://www.smd3.fr), ou en nous appelant au 09 71 00 84 24, du lundi au vendredi (8h30-12h30/13h30-16h30) ou bien encore en vous renseignant auprès de votre mairie.

### Remarques importantes :

- 1- Afin d'éviter un doublon, ne choisissez qu'un seul mode d'enregistrement (exemple : ne vous enregistrez pas sur internet si vous avez déjà envoyé le formulaire papier avec l'enveloppe T).
- 2- Si vous avez plusieurs logements à déclarer, vous pouvez réaliser des photocopies du formulaire papier joint, ou bien remplir autant de formulaires en ligne que vous avez de logements, en allant sur notre site internet.
- 3- Tout logement doit être déclaré, y compris si vous êtes propriétaire d'un logement non habité (cocher la case correspondante dans le formulaire et joignez si vous l'avez une attestation de la mairie confirmant que le logement est vacant et vide de meubles).
- 4- Que vous soyez un professionnel, une association ou un particulier, et que vous soyez propriétaire ou locataire, vous devez être enregistré comme usager même si vous estimez ne pas produire de déchets. Les conditions pour être éligible à une exonération de redevance seront délibérées en fin d'année et consultables dans le règlement de facturation sur notre site internet.

Dans l'attente de recevoir votre formulaire dûment complété, nous restons à votre disposition pour toutes questions.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Service Usagers





# Page bleue pour les PARTICULIERS



**SMD3**  
Syndicat Mixte Départemental  
des Déchets de la Dordogne

ENQUÊTE PARTICULIERS

SMD3 Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne

PRO, COLLECTIVITE, ASSOCIATION  
Verso à compléter

**Particuliers :** si vous êtes également un professionnel, un représentant de collectivité ou d'association, vous devez aussi remplir le verso de ce formulaire. **Formulaire à retourner par courrier à :** SMD3, service usagers, La Rampinsolle, 24660 COULOUNIEUX-CHAMIERIS. **Contact :** 09 71 00 84 24 / service.usagers@smd3.fr / du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-16h30 / [smd3.fr](http://smd3.fr)

CADRE A

**VOTRE ADRESSE :** NOM : .....  
N° : ..... TYPE DE VOIE (rue, allée, chemin...) : ..... NOM DE LA VOIE : .....  
LIEU-DIT : ..... CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....  
APPARTEMENT : N° : ..... ÉTAGE : ..... ESCALIER : ..... BÂT : ..... RÉSIDENCE : .....  
**VOUS ÊTES :**  LOCATAIRE veuillez remplir le cadre D  
 USUFRUITIÉ veuillez remplir le cadre D  
 PROPRIÉTAIRE OCCUPANT, IL S'AGIT DE VOTRE RÉSIDENCE PRINCIPALE  
 PROPRIÉTAIRE, IL S'AGIT DE VOTRE RÉSIDENCE SECONDAIRE veuillez remplir le cadre E  
 PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT INHABITÉ

**Propriétaires :** Si vous possédez une ou plusieurs locations saisonnières en Dordogne, une fiche d'enquête doit être complétée pour chaque adresse. **Résidents en co-propriété :** merci d'indiquer les coordonnées du Syndic, cadre D

CADRE B

**VOTRE ÉTAT CIVIL : DÉCLARANT 1 :**  M  MME  
NOM : .....  
NOM DE JEUNE FILLE (le cas échéant) : .....  
PRÉNOM(S) : .....  
NÉ(E) LE : \_\_/\_\_/\_\_ À : .....  
TEL / EMAIL : .....  
**VOTRE ÉTAT CIVIL : DÉCLARANT 2 :**  M  MME  
NOM : .....  
NOM DE JEUNE FILLE (le cas échéant) : .....  
PRÉNOM(S) : .....  
NÉ(E) LE : \_\_/\_\_/\_\_ À : .....  
TEL / EMAIL : .....

CADRE C

**COMPOSITION DE VOTRE FOYER**  
- NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE : ..... GARDE ALTERNÉE (préciser le mode de garde) : .....  
- AUTRE(S) PERSONNE(S) À CHARGE (indiquer le nombre) : .....

CADRE D

**VOUS ÊTES LOCATAIRE, USUFRUITIÉ, OU RÉSIDENT D'UNE COPROPRIÉTÉ, VEUILLEZ INDIQUER CI-DESSOUS LES COORDONNÉES DE VOTRE PROPRIÉTAIRE OU DU SYNDICAT :**  
NOM : .....  
ADRESSE N° / VOIE / LIEU DIT : .....  
CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

CADRE E

**IL S'AGIT DE VOTRE RÉSIDENCE SECONDAIRE, VEUILLEZ INDIQUER CI-DESSOUS VOTRE ADRESSE PRINCIPALE :**  
ADRESSE N° / VOIE / LIEU DIT : .....  
CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

CADRE F

**VOS BESOINS Carte d'accès aux bornes d'ordures ménagères et aux déchèteries :**  
1 carte est fournie gratuitement par foyer. Chaque carte supplémentaire est au prix de 9 € TTC l'unité  
Nombre de cartes demandées en plus : .....

**IMPORTANT :** Vous pouvez joindre à ce document tous les justificatifs utiles faisant la preuve de votre situation. Le SMD3 pourra être amené à vous réclamer ces justificatifs ultérieurement si vous ne les fournissez pas en même temps que le questionnaire.

Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des usagers des services de collecte et traitement des déchets par le SMD3. Ce traitement est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public (article 6 (1) e) du RGPD). (Cf Art. 70 de La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et Délibération N°04-18G du SMD3.) Ces données sont strictement réservées à l'usage du SMD3 et de ses partenaires (Mairies, Communautés de Communes et d'Agglomération, Syndicats de collecte Trésor Public et prestataires techniques) et sont conservées en archive intermédiaire pour une durée de 5 ans en cas de rupture contractuelle. Conformément à la « loi Libertés et Informatique » du 06/01/1978 et au Règlement européen 2016/679 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, d'un droit à l'effacement de celles-ci, à la limitation de leur traitement, ainsi que d'un droit d'opposition dans le cadre permis par le RGPD. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au SMD3, Direction du Service Usagers, La Rampinsolle, 24660 COULOUNIEUX-CHAMIERIS (joindre un justificatif d'identité). Vous pouvez enfin, si vous le jugez utile, introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)). Pour votre information, le SMD3 a désigné un DPO que vous pouvez joindre à l'adresse mail [dpo@smd3.fr](mailto:dpo@smd3.fr)

DATE :  
SIGNATURE(S) :



**SMD3**  
Syndicat Mixte Départemental  
des Déchets de la Dordogne

## ENQUÊTE PROS COLLECTIVITÉS ASSOCIATIONS

PARTICULIER recto à compléter

SMD3 Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne

**Professionnel, représentant de collectivité ou d'association :** vous devez également remplir le recto de ce formulaire en tant que particulier. **Formulaire à retourner par courrier à :** SMD3, service usagers, La Rampinsolle, 24660 COULOUNIEUX-CHAMIERES  
**Contact :** 09 71 00 84 24 / service.usagers@smd3.fr / du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-16h30 / smd3.fr

### Identité de l'établissement (lieu de production) :

CADRE A

NOM COMMERCIAL : ..... RAISON SOCIALE : .....

FORME JURIDIQUE : ..... N° DE TVA : ..... N° DE SIRET : .....

CODE APE : ..... NATURE DE L'ACTIVITÉ : .....

NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL : .....

ADRESSE DU SITE :

N° / VOIE / LIEU DIT : .....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

À CETTE ADRESSE VOUS ÊTES :

- LOCATAIRE (veuillez indiquer au dos les coordonnées du propriétaire des locaux, cadre B)
- PROPRIÉTAIRE
- CLIENT CHEZ UN PRESTAIRE PRIVÉ POUR L'ENLÈVEMENT DE TOUS VOS DÉCHETS NOM DU PRESTAIRE : .....

Pour pouvoir être exonéré de Redevance Incitative, vous devez fournir un justificatif chaque année. ( attestation ou copie du contrat)

**POUR VOUS JOINDRE :**

N° de téléphone : ..... EMAIL : .....

### VOUS ÊTES LOCATAIRE, VEUILLEZ INDIQUER CI-DESSOUS LES COORDONNÉES DE VOTRE PROPRIÉTAIRE :

CADRE B

NOM : .....

ADRESSE N° / VOIE / LIEU DIT : .....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

TÉL / MAIL : .....

### Vos besoins :

CADRE C

- Estimation de votre volume de déchets ménagers (sacs noirs) hebdomadaire en Litres : .....

- Carte d'accès aux bornes d'ordures ménagères et aux déchèteries :

1 carte est fournie gratuitement par établissement. Chaque carte supplémentaire est au prix de 9 € TTC l'unité

Nombre de cartes demandées en plus : .....

Commentaires :

**IMPORTANT :** Vous pouvez joindre à ce document tous les justificatifs utiles faisant la preuve de votre situation. Le SMD3 pourra être amené à vous réclamer ces justificatifs ultérieurement si vous ne les fournissez pas en même temps que le questionnaire.

Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des usagers des services de collecte et traitement des déchets par le SMD3. Ce traitement est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public (article 6 (1) e du RGPD). (Cf Art. 70 de La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et Délibération N°04-18G du SMD3.) Ces données sont strictement réservées à l'usage du SMD3 et de ses partenaires (Mairies, Communautés de Communes et d'Agglomération, Syndicats de collecte, Trésor Public et prestataires techniques) et sont conservées en archive intermédiaire pour une durée de 5 ans en cas de rupture contractuelle. Conformément à la « loi Libertés et Informatique » du 06/01/1978 et au Règlement européen 2016/679 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, d'un droit à l'effacement de celles-ci, à la limitation de leur traitement, ainsi que d'un droit d'opposition dans le cadre permis par le RGPD. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au SMD3, Direction du Service Usagers, La Rampinsolle, 24660 COULOUNIEUX-CHAMIERES (joindre un justificatif d'identité). Vous pouvez enfin, si vous le jugez utile, introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr). Pour votre information, le SMD3 a désigné un DPO que vous pouvez joindre à l'adresse mail dpo@smd3.fr

DATE :  
SIGNATURE(S) :

Page verte  
pour les  
**PROFESSIONNELS**

# Un GUIDE pour COMPRENDRE...

- Qu'est-ce que la Redevance Incitative ?
- Les étapes de la mise en place
- Le mode de calcul de la RI
- Le fonctionnement des bornes
- L'accès aux déchèteries
- Les réponses aux questions les plus fréquentes
- Les consignes de tri
- Les contacts Service Usagers





Volet  
REDEVANCE  
INCITATIVE



# Tendances Tarifaires

# Particuliers

Accès borne OM présentes sur le département avec Carte Particulier

## ● Collecte en POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Libre accès 24h/24

60L d'OM par ouverture

Tri des Emballages Recyclables, du verre et des cartons **GRATUITS**

### COLLECTE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Part Fixe				Part Variable
Composition du foyer	Abonnement*	Forfait**	Total	1 ouverture supplémentaire = 2,70€
 1 à 2 personnes	Autour de 80 €	24 ouvertures/an 65 €	145 €/an	
 3 à 4 personnes		48 ouvertures/an 130 €	210 €/an	
 > 5 personnes		72 ouvertures/an 195 €	275 € / an	

\* l'abonnement finance l'ensemble du service public des déchets : les déchèteries, la collecte et le traitement de tous les déchets (verre, textile, emballages, etc.), le développement de nouvelles filières de recyclage, etc.

\*\* Le forfait et la part variable prennent uniquement compte de la production d'ordures ménagères (sacs noirs).

# Exemple Facture Part Fixe



**REDEVANCE INCITATIVE  
D'ENLEVEMENT DES ORDURES  
MENAGERES**



Communauté de Communes Montagne-  
Montravel-Gurson

## USTOM

Union des Syndicats pour le Traitement  
des Ordures Ménagères du Castillonnais et  
du Réolais

2515 / 1011

Pour tout renseignement contacter l'USTOM  
-Par téléphone au 05.57.84.00.20  
Du Lundi au Vendredi de 9H à 12H30 et de  
13H30 à 17H.  
- Du par mail : [ri@ustom.fr](mailto:ri@ustom.fr)

### Mes références :

Code usager :  
N° de facture : 751  
Type de redevable : PARTICULIER

Pessac sur dordogne, le lundi 14 mai 2018

Pour connaître le nombre de levées effectuées sur votre compte,  
connectez-vous sur [www.ecceto.com](http://www.ecceto.com)  
Votre identifiant : 4N3A-IX3M-MGC3-3WW2

### Facture à régler sous 30 jours à réception

#### Détail de votre facture forfaitaire pour l'année 2018

Adresse desservie	Désignation	Quantité	Prix unitaire H.T	Montant H.T
RUE DE	Part fixe 240 litres Ordures ménagères (n°240244012)	365/365 jours	221,80 €	221,80€
			<b>MONTANT H.T</b>	<b>221,80 €</b>
			<b>TVA à 10%</b>	<b>22,18 €</b>
			<b>NET A PAYER :</b>	<b>243,98 €</b>

Extrait de Titre Exécutoire en application de l'Article L. 252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret N° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret N° 81-362 du 13 avril 1961, relatif aux recouvrements du profil des collectivités et établissements publics locaux, ainsi qu'aux articles L. 1617-5 et D. 1617-23 du Code Général de Collectivités Territoriales. Le présent titre exécutoire est émis par Monsieur BOIDE THIERRY, Président de la Communauté de Communes Montagne-Montravel-Gurson.  
Les bases de liquidation, les modalités de règlements, de renseignements, de réclamations et de voie de recours, sont précisées au verso du présent document.

### Talon de paiement

à joindre à votre chèque

A02401  
CC Montagne-  
Montravel-Gurson \*



Référence facture : 751

Montant en euros : 243,98 €

**CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
35908 RENNES CEDEX 9**

N° D'ENREGISTREMENT SOUS LE TRAITÉ DE PAS-PERLIER

080137700180

38010000000000007510240514903806 24398

# Exemple Facture Part Variable

USTOM

la Communauté de Communes  
de Montaigne Montravel et Gurson

USTOM - Union des Syndicats pour le Traitement des Ordures Ménagères du  
Castillonnais et du Réolais

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

FACTURE 2017 N°2  
REDEVANCE INCITATIVE  
D'ENLEVEMENT DES ORDURES  
MENAGERES

Facture à régler sous 30 jours à réception

Adresse de production :

Votre facture : Page : 1

N° : 51920

Date : 26/01/2018

Redevable :

Siret :

MMG

Période de facturation : 01/01/2017 au 31/12/2017	Total
<b>PART VARIABLE (VOLUME HORS FORFAIT)</b>	<b>47,67€</b>
TOTAL HT	47,67€
TVA à 10% :	4,77€
<b>Net A Payer TTC</b>	<b>52,44€</b>

Pour tout  
renseignement :

Contactez l'USTOM :

-Par téléphone  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et de 13h30 à 17h00  
au 05.57.84.00.20

- Ou par mail :  
ri@ustom.fr

Extrait de Titre Exécutoire en application de l'Article L. 252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret N° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret N° 81-362 du 13 avril 1981, relatif aux recouvrements du profil des collectivités et établissements publics locaux, ainsi qu'aux articles L 1617-5 et D 1617-23 du Code Général de Collectivités Territoriales. Le présent titre exécutoire est émis par l'ordonnateur Monsieur Thierry BOIDE, Président de la Communauté de Communes de Montaigne Montravel et Gurson.  
Les bases de liquidation, les modalités de règlements, de renseignements, de réclamations et de voie de recours, sont précisées au verso du présent document.

Producteur : Page : 1

MONTANT :	Talon de paiement à joindre à votre chèque	A02401 C. de C. Montaigne Montravel-Gurson *
		€
	Montant en euros : 52,44	CENTRE D'ENCAISSEMENT RENNES TSA 50808
	Référence facture: 57710 51920	35908 RENNES CEDEX 9
	NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PEUR	
	080237700181	
52,44	46030000000000519200240514980806	5244

# Professionnels, administrations et associations

- Selon la quantité de déchets produite, possibilité d'utiliser les **bornes publiques** (PAV) ou de **louer des bornes individuelles**.

TARIFICATION DES PROFESSIONNELS	
VOLUME Déchets Hebdo	Secteur en PAV
< 360 L	80 €/an + 0,045 €/L
< 360 L et 1500 L >	150 €/an + 0,045 €/L ou Location borne privée 230 €/an + 0,03 €/L + tarif Location borne OM (2 flux offerts) selon catalogue
> 1500 L	230 €/an + 0,03 €/L + Location borne privée OM OBLIGATOIRE (2 flux offerts) selon catalogue

# Collectivités en Point d'Apports Volontaires (PAV)

- Selon le nombre d'habitants, les communes ont un **abonnement qui varie**, et ce, quelque soit le lieu de production **auquel s'ajoute un tarif au litre**.

TARIFICATION DES COLLECTIVITES en zone PAV					
Communes en zone PAV			Communauté Communes en zone PAV		
Nombre d'Habitants	Abonnement	Coût de collecte	Nombre d'Habitants	Abonnement	Coût de collecte
< 100	50 €	0,045 €/L	< 1000	50 €	0,045 €/L
< 100 et 200 >	100 €		< 1000 et 2000 >	100 €	
< 200 et 300 >	150 €		< 2000 et 3000 >	150 €	
Etc...	...		Etc...	...	

# Le cas particulier du TOURISME

- La Dordogne est un département très touristique avec environ plus de 17 millions de nuitées : l'équivalent de **50 000 habitants de plus par an !**

LES METIERS DU TOURISME	
Type de Structures	Accompagnement
<b>Gîtes &amp; Chambres chez l'habitant (Sans numéro SIRET)</b>	Considéré comme un usager particulier Base Forfait 2 personnes + ouvertures supplémentaires si besoin
<b>Gîtes &amp; Chambres chez l'habitant (Avec numéro SIRET)</b>	Considéré comme un professionnel. Selon grille tarifaire et volume de déchets produit.
<b>Campings</b>	Considéré comme un professionnel Base tarifs professionnels et location borne si besoin Accompagnement spécifique tri et compostage : diagnostic Maître Composteur + matériel + support de communication (guide Pro Ri CAMPINGS)
<b>Hôteliers-restaurateurs</b>	Considéré comme un professionnel. Selon grille tarifaire et volume de déchets produit. Accompagnement spécifique tri et compostage : diagnostic et support de communication (guide Pro Ri Hôtels-Restaurants)
<b>Festivals &amp; Marchés Gourmands</b>	Considérés comme des professionnels ou liés à la gestion des déchets des collectivités Accompagnement avec un guide « 0 déchet » + Subventions Gobelets réutilisables
<b>Sites Touristiques</b>	Considérés comme des professionnels ou liés à la gestion des déchets des collectivités
<b>Visiteurs itinérants</b>	Dépôts des déchets dans les lieux d'hébergements ou aires de Camping-cars

# Accès aux 50 déchèteries

Carte obligatoire  
Sacs noirs interdits



● **Particuliers** : étude d'un quota du nombre d'entrées en cours



● **Professionnels** : selon grille tarifaire et selon le type de déchets.



Déchets	Coût HT	Coût TTC
Déchets verts	7 €/m <sup>3</sup>	8,40 €/m <sup>3</sup>
Tout venant	21 €/m <sup>3</sup>	25,20 €/m <sup>3</sup>
Gravats	8 €/m <sup>3</sup>	9,60 €/m <sup>3</sup>
Bois	7 €/m <sup>3</sup>	8,40 €/m <sup>3</sup>
PSE	5 €/m <sup>3</sup>	6 €/m <sup>3</sup>
Déchets toxiques	0,56 €/L	0,67 €/L

Les autres déchets (carton, ferraille...) sont repris gratuitement.

# PAUSE

## Repas au restaurant



CONSTATER



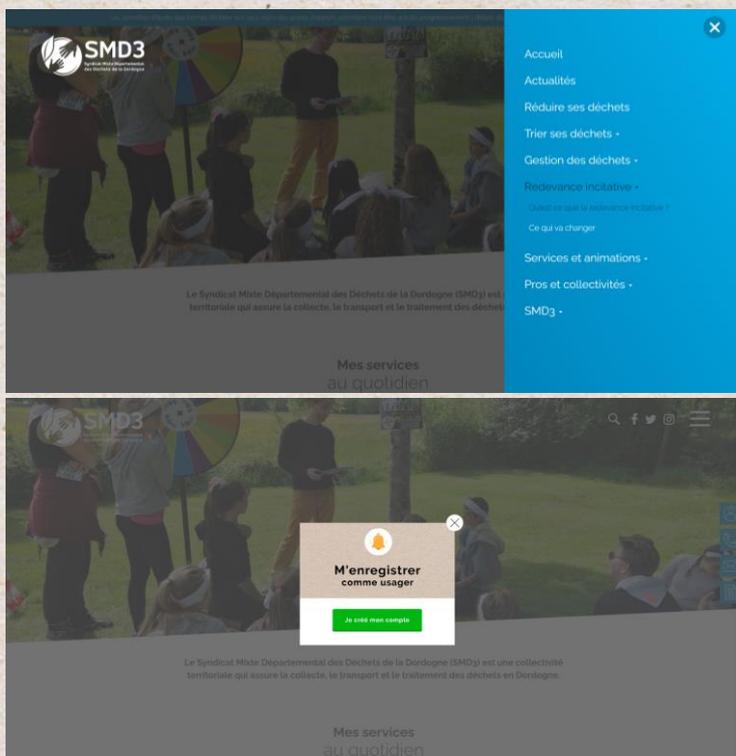
# Visite du Centre d'enfouissement



COMMUNIQUER

**Indispensable, une priorité**

# Se faire comprendre



## ● Des outils adaptés

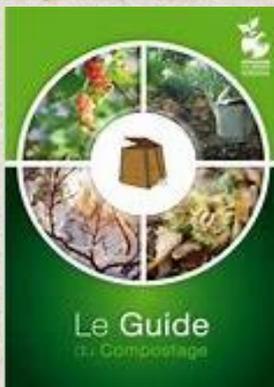
### - Des **outils spécifiques**

- Guide RI
- Des courriers et des articles types adaptés pour vos bulletins municipaux
- Des affiches et documents types

### - Les **autres outils** :

- Des versions « papier » ou « numérisées » de tous vos guides pratiques prévention.
- Un **site internet** et sa déclinaison mobile

# Se faire accompagner



## ● Le réseau des ANIMATEURS

- Développer des **Animations**
  - dans les écoles
  - auprès des professionnels & collectivités
- Accompagnement **Technique** :  
Pour tous vos projets de prévention en matière de compostage, textiles d'hygiène réutilisables, gaspillage alimentaire...

# Savoir s'entourer



## ● Les associations spécialisées

- Mettre en place des **actions de compostage de proximité** : diagnostics et accompagnement
- **Conseil aux collectivités** : gaspillage alimentaire, mise en place du tri, gestion des espaces verts, couches lavables...

# Savoir orienter



## ● **Le service Relation Usagers**

- **Signaler un changement :**
  - un déménagement
  - un changement de situation familiale
  - nombre de personnes dans le foyer...
  
- **Signaler un matériel défectueux :**
  - problème de carte
  - matériel cassé, bacs détériorés...
  
- **Obtenir des explications :**
  - relatives à la facturation
  - relatives à la prévention...

# Service Relations Usagers



09 71 00 84 24



[service.usagers@smd3.fr](mailto:service.usagers@smd3.fr)

CONTACTS  
UTILES



COMMUNIQUER

**Une question ? Des réponses !**

<p><b>Pourquoi mettre en place la Redevance Incitative ?</b></p>	<p>Le Grenelle de l'Environnement prévoit que toutes les collectivités mettent en place une tarification incitative pour la gestion des déchets. Cette orientation est confirmée par la nouvelle loi de transition énergétique du 17 août 2015. De plus, 5 millions de français sont aujourd'hui déjà passés dans un système de redevance incitative. Enfin, les coûts de traitement des déchets ont fortement augmenté depuis 10 ans ( coûts de transport et traitement, Taxe sur l'enfouissement, ...) sans incidence notable sur votre facture.</p> <p>Afin de poursuivre cette démarche de maîtrise des tarifs, deux solutions s'offraient à nous : répercuter ces augmentations sur tous les foyers ou les faire supporter à ceux qui produisent le plus de déchets non recyclables. C'est cette dernière option qui a été choisie : en liant le montant de la facture au volume d'ordures ménagères présenté à la collecte, elle vise à inciter les usagers à réduire leur production de déchets.</p>
<p><b>Allez-vous peser mes déchets ?</b></p>	<p>Non. Vos déchets sont collectés en Points d'Apports Volontaires : c'est le nombre d'ouvertures du tambour de la borne ordures ménagères, donc chaque passage de votre carte devant le lecteur de carte du point d'apports volontaires qui est comptabilisé. Un conseil ? N'amenez vos sacs que lorsqu'ils sont pleins.</p>
<p><b>Les déchets recyclables sont-ils facturés ?</b></p>	<p>Non, la collecte des déchets recyclables n'est pas facturée, elle est incluse dans le service. Les déchets recyclables peuvent être déposés en PAV autant de fois que vous le souhaitez. Les recyclables sont à vider en vrac. Attention, pour rappel, il est interdit de jeter des ordures ménagères dans les bornes ou bacs dédiés aux recyclables . Des contrôles sont effectués régulièrement et des poursuites peuvent être engagées.</p>
<p><b>Je suis nouvel arrivant, que dois-je faire pour accéder au service ?</b></p>	<p>Vous devez vous déclarer au service relations usagers au 09 71 00 84 24 (appel non surtaxé) ou par mail à <a href="mailto:service.usagers@smd3.fr">service.usagers@smd3.fr</a>. Vous pouvez également créer directement votre compte sur le site internet du SMD3 (<a href="http://www.smd3.fr">www.smd3.fr</a>) et ainsi avoir accès au service de collecte et de déchèterie. Un badge d'accès vous sera transmis.</p>
<p><b>Comment vont faire les touristes ou visiteurs en transit ?</b></p>	<p>La plupart des touristes qui viennent en Dordogne y séjournent en hôtels, gîtes, camping, aires de camping-cars pour lesquels des solutions peuvent être mises en place à la demande du gestionnaire. Pour ce qui est des touristes qui sont seulement en transit, un grand nombre ne s'arrête pas pour manger sur notre département, ou bien le fait dans des lieux dédiés (stations-services, restaurants...). Lors des pique-niques, l'essentiel des déchets sont des recyclables ou des déchets biodégradables.</p> <p>Il convient aussi de noter que les points d'apports volontaires sont équipés de bornes pour les emballages et le verre en accès libre pour tous, et donc aussi pour les personnes de passage sur notre département. Seules les Ordures Ménagères (sacs noirs OM) nécessiteront un badge pour le contrôle d'accès. Nous étudions néanmoins la possibilité d'un système permettant un paiement et une ouverture de la trappe OM par smartphone</p>
<p><b>Pourquoi agir si vite ? Pourquoi pas de concertation ?</b></p>	<p>Après 2 ans d'étude, de sondages auprès des ménages et d'échanges, les élus du SMD3 et des EPCI à compétence collecte ont voté pour La Redevance Incitative accompagnée d'outils de réduction des déchets (compostage, seconde vie des déchets, meilleur tri...). Ce processus correspond au fonctionnement normal de nos institutions.</p> <p>Nous vous rappelons les objectifs de réduction des déchets fixés par la Loi de transition énergétique, notamment celui de réduire de moitié les déchets résiduels (sac noir). Il faut néanmoins du temps pour déployer le système à l'échelle du département (déploiement jusqu'en 2024) et pour que les usagers s'habituent au système et améliorent significativement leurs gestes de tri. De plus, pendant cette période, la TGAP (taxe) qui pèse sur l'enfouissement continue d'augmenter et seule la réduction des déchets permettra de maîtriser cette fiscalité qui va peser sur le portefeuille des périgourdins.</p>

<p><b>Encore un nouvel impôt !</b></p>	<p>Aujourd'hui, les Périgourdins paient une TEOM basée sur la valeur locative de leur bien qui est très disparate d'une commune à l'autre. Demain avec la redevance incitative remplacera la TEOM, avec un barème unique pour toute la Dordogne. Ce barème sera délibéré chaque fin d'année par les instances du SMD3. Ils seront publiés sur notre site internet dès lors qu'ils auront été votés. Les prix actuellement communiqués correspondent à une tendance tarifaire.</p>
<p><b>Je vais payer plus alors que le service baisse !</b></p>	<p>Votre Redevance sert à financer le Service Public des Déchets de la Dordogne. Malheureusement la facture "déchets" n'est pas amenée à baisser dans les prochaines années pour plusieurs raisons: augmentation de la fiscalité étatique (TGAP), arrêt du traitement des déchets plastiques de faible qualité par les pays en voie de développement qui assurent habituellement leur recyclage (notamment la Chine), nécessité pour les collectivités d'investir pour augmenter leur capacité de traitement et/ou moderniser des outils de production vieillissants en vue de répondre aux exigences réglementaires. Un des objectifs de la redevance incitative est de conduire à une réduction des déchets ménagers afin de maîtriser la facture "déchets".</p>
<p><b>Y-aura-t-il une tarification spéciale pour les personnes qui ont des déchets inévitables (textiles d'hygiène) ?</b></p>	<p>- Famille avec enfants en bas âge : le SMD3 subventionne l'achat de couches lavables (actuellement jusqu'à 50% du montant dans la limite de 200€)  -Assistants maternelles =&gt; 2 possibilités : les frais peuvent être inclus dans le tarif de garde ou les parents repartent le soir avec les déchets produits par leur enfant.  -Personnes incontinentes: travail en cours avec l'UDCCAS pour la création d'une commission chargée d'accompagner financièrement les personnes éligibles et en fixer les critères (contribution du SMD3 par dégrèvement).  NB: la loi interdit au SMD3 de fixer un tarif différent pour un même service</p>
<p><b>Puis-je être exonéré de facturation si je ne produis pas ou très peu de déchets ?</b></p>	<p>La RI est une mesure fiscale qui remplacera la TEOM et qui s'appliquera à tous les producteurs de déchets (ménages, entreprises, associations, collectivités), même si la quantité de déchets produits est faible. A ce titre, vous ne pouvez pas bénéficier d'une exonération.  De plus, même un bon trieur est amené à utiliser le service (borne à verre, recyclables, borne textiles, déchèterie...)</p>
<p><b>J'ai un bien inoccupé, je ne souhaite pas payer pour ce bien !</b></p>	<p>Vous devez actuellement payer une taxe d'enlèvement des ordures ménagère (TEOM), sauf si vous êtes déjà exonéré dans les conditions prévues par la loi). Vous pourrez être exonéré de redevance dans les cas suivants:  -Logement inhabité : vous devrez être en mesure de nous fournir chaque année une attestation du Maire indiquant que le logement est vacant et vide de meuble, ou bien inhabitable avec le motif (insalubre, en cours de réhabilitation, en construction).  -Décès du propriétaire occupant : attestation du notaire chargé de la succession indiquant que la succession n'est pas close et le logement reste inoccupé.  A défaut, le logement est considéré comme une résidence secondaire et vous devrez régler la redevance incitative à hauteur du forfait minimum.  NB: Les conditions d'exonération seront délibérées en fin d'année et publiées dans le règlement de facturation qui sera consultable sur le site du SMD3</p>

**Comment vont faire les personnes âgées qui ne peuvent pas de déplacer à la borne !**

Un voisin, une aide-ménagère, des proches peuvent déposer les sacs lors de leur visite, tout comme ils ont probablement apporté les courses . Si aucune entraide familiale ou de voisinage n'est possible, les usagers sont invités à contacter les Services (publics ou privés) d'aide à domicile (ex: CCIAS, CCAS) ou la mairie. Les services du SMD3 ont soumis en juin aux élus (du SMD3) une solution de collecte spéciale qui n'a pas fait l'unanimité. Cette proposition sera rediscutée avec les nouveaux élus dès la fin septembre.

**J'ai de faibles revenus (chômage, petite retraite...), puis-je être exonéré ou avoir un tarif préférentiel ?**

Nous comprenons les difficultés que vous pouvez avoir, mais il n'est pas de la compétence du Service de Gestion des Déchets de la Dordogne d'évaluer la situation financière en vue d'adapter un prix ou un service. D'ailleurs la loi nous l'interdit. Nous ne pouvons que vous conseiller de vous rapprocher des services sociaux afin de vérifier auprès d'eux si vous pouvez bénéficier d'une aide.

**Que vont devenir les anciens ripeurs ?**

Le métier de ripeur fait partie des métiers à forte pénibilité. Les ripeurs sont affectés à de nouvelles missions en fonction de leurs compétences et des besoins. Ces agents peuvent par exemple, être reclassés dans le nouveau service de brigades de maintenance et de propreté créé pour gérer les points d'apports volontaires, en déchèterie, au transport des déchets... .

**Il s'agit d'un retour en arrière ! Nos voitures ne sont pas des bennes à ordures ménagères !**

En PAV, les bornes permettent de déposer les sacs 24h/24 et 7jours/7, plus de risque d'oublier de sortir son bac  
De nombreux habitants sur le département n'ont connu que le point de regroupement, et utilisaient déjà leur véhicule pour transporter leurs déchets.

**Avec les PAV tous les usagers vont devoir se déplacer jusqu'au point, c'est plus de CO2 et pas très écologique !**

Le nouveau mode de collecte en point d'apport volontaire ne signifie pas davantage de pollution : nous estimons que les usagers sauront profiter d'un déplacement (au moment d'aller faire ses courses, sur le trajet domicile travail etc.) pour amener leurs sacs au point d'apport volontaire. De plus, un de nos camions collectera une centaine d'habitants en un seul point en quelques minutes, réduisant ainsi considérablement l'empreinte carbone du SMD3

**Ce sera le retour des décharges sauvages !**

Les dépôts sauvages existaient malheureusement déjà avant la mise en place de la redevance incitative.  
Le SMD3 gère la propreté aux pieds des points d'apports volontaires.  
Des contrôles existent et pourront être mis en œuvre pour traiter les éventuelles incivilités.  
Attention : brûler ses déchets (y compris verts) reste interdit par la loi  
Le retour d'expérience que nous avons eu des syndicats qui ont déjà mis en place ce système est positif (plus de 25% de réduction des sacs noirs dès la 1ère année, une légère hausse des dépôts sauvages suite à la mise en place mais qui revient au niveau antérieur dans les mois qui suivent).

<p><b>Composter c'est compliqué et je n'ai pas de composteur !</b></p>	<p>Nul besoin d'être un expert : un espace dans le jardin, des déchets de cuisine et quelques déchets du jardin et vous réduirez le poids de votre poubelle noire de 30% ! Les composteurs peuvent être fabriqués avec 3 palettes ou vous pouvez acquérir à moindre coût un composteur via les services du SMD3 (prise en charge des 2/3 du prix par le SMD3).</p>
<p><b>Je ne veux pas composter car ça sent mauvais !</b></p>	<p>Le compostage est une pratique ancestrale ! Savant mélange de déchets azotés et de déchets carbonés, une recette simple à la portée de tous. De cette façon vous n'aurez pas d'odeurs ni de moucheron.</p>
<p><b>Je n'ai pas la place de composter, j'habite dans un immeuble en ville.</b></p>	<p>Le compostage en pieds d'immeuble se développe également et remporte un réel succès favorisant par la même les relations de voisinage. Si vous souhaitez une formule plus individuelle, vous pouvez acquérir une vermicaisse à placer dans votre cellier ou votre cuisine.</p>
<p><b>Je ne connais rien au compostage, j'ai peur de me lancer !</b></p>	<p>Un guide disponible sur le site internet du SMD3 est aussi distribué à l'achat d'un composteur. Vous pouvez aussi contacter le service usagers du SMD3 pour de plus amples informations.</p>

# MERCI POUR VOTRE ATTENTION

